

yA/jG/cP

Délibération UPVD/Cac Plénier 2023/24-10 n°02 du 24 octobre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-4 et R811-10 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la décision n°2020-058 du 22 octobre 2020 proclamant les résultats du scrutin du 20 octobre 2020 organisé pour l'élection des représentants des personnels et des usagers aux conseils centraux ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n°01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'appel à candidature du 13 octobre 2023 ;

Considérant que la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers de l'UPVD a vu l'un de ses membres perdre la qualité au titre de laquelle il a été élu ;
Considérant que Monsieur Alain GEORGE en sa qualité de membre élu du collège B de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique Plénier a déposé sa candidature pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;
Considérant que le nombre de candidature est égal au nombre de siège à pourvoir et qu'en conséquence les conseillers sont unanimement favorables à une désignation d'office sans vote secret par le collège électoral concerné ;

Les membres du conseil académique relevant du collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés ont désigné :

➤ **Au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :**

- Un maître de conférences ou personnel assimilé au sens du collège B du I de l'article D. 719-4 du Code de l'Education de sexe masculin :
Est désigné :

1. M. Alain GEORGE



Université de Perpignan
Conseil Académique Plénier
Séance du 24 octobre 2023

Membres maître de conférences et PRCE en exercice : 15	Pour : 14
Membres maître de conférences et PRCE présents ou représentés : 14	Contre : 0
Membres autorisés à voter : 14	Abstention : 0
Suffrages valablement exprimés : 14	

Fait à Perpignan, le 26 octobre 2023

Le Président de l'université,

M. Yvan AUGUET

CPI : Direction / Rectorat

Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD